

reculé devant cette tâche, les mêmes individus lui en feraient un crime. A leurs yeux le clergé est coupable lorsqu'il agit et coupable également lorsqu'il n'agit pas. On ne touche ce point, du reste, que pour arriver à plaindre le pauvre peuple qui, dit-on, en fin de compte, a payé tout cela.

Non, mille fois non, le peuple n'a pas payé tout cela ! Dans certains cas, le peuple peut avoir été invité à donner librement son offrande ; mais les collèges, les séminaires et les couvents de notre pays en général, ont été bâtis autrement qu'avec l'argent du peuple, qui du reste, a largement bénéficié de toutes nos institutions, et cent fois plus qu'il n'a déboursé.

« Mais procédons par ordre.

« Nos séminaires nous ont-ils fourni les apôtres dont nous avons besoin. Ils nous ont donné des gens d'une haute moralité sans exception ; mais des prédicateurs, on n'en voit guère ; mais des vrais professeurs de théologie, fort peu, *rari nantes* ! Mais en revanche beaucoup de jeunes ecclésiastiques aux allures suffisantes qui nous font grandement regretter le bon curé d'antan, le bon patriote et le père de la paroisse ! »

Ils ont dû fournir les apôtres dont nous avons besoin, puisque vous avez dit vous-même en commençant : « que vous ne connaissiez pas pas au monde de clergé qui puisse lui être comparé sous le rapport du zèle et du désintéressement, » et que vous ajoutez dans ce dernier paragraphe que les membres du clergé sont gens d'une haute moralité. Avec la science suffisante et la vertu que vous ne leur contestez pas pour aujourd'hui, que leur faut-il donc en sus pour être des apôtres ?

« Mais des prédicateurs on n'en voit guère ; mais des vrais professeurs de théologie, fort peu » ! Pour ce qui est des prédicateurs, nous nous contenterons de citer l'appréciation indirecte du premier de nos poètes, l'infortuné Crémazie. Dans une lettre du 26 août 1876, datée de Bordeaux, il écrivait : « A l'exception d'un dominicain que j'ai entendu à Notre-Dame pendant le carême, les prédicateurs de Bordeaux ne sont pas au-dessus de la moyenne. Ils ne sont pas, pour le fond et pour la forme, supérieurs aux nôtres, mais ils font plus d'effet sur la masse, avec leurs voix tonnantes et leurs gestes méridionaux. » Il y avait déjà quinze ans, à cette époque, que M. Crémazie avait quitté son pays. Après tout, ce témoignage n'est pas si défavorable à notre clergé. Il vaut bien celui qu'il portait sur nos orateurs canadiens, dans une lettre du 25 février 1868, datée de Paris : « Nos pauvres orateurs canadiens, même les meilleurs, quand ils improvisent, ont des tâtonnements,